Les consulats suisses à l'étranger reçoivent le journal.

Quatrième année. — N° 27. Mercredi 2 avril 1890.

Prix du numéro 10 centimes Bureaux: Rue Neuve, 19

LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE

ULLMER.A.X.BERNE

ABONNEMENTS

	Un an :	Six mois :
Suisse . . .	6 fr.	3 fr.
Union postale .	12 »	6 »

On s'abonne à tous les bureaux de poste

Paraissant le mercredi et le samedi, à Bienne

ANNONCES

Provenant de la Suisse . . 20 ct. la ligne
» de l'étranger . . 25 » »
Minimum d'une annonce 50 centimes
Les annonces se paient d'avance

Organe de la Société intercantonale des industries du Jura, des Chambres de commerce, des Bureaux de contrôle et des Syndicats industriels.

Les prix auxquels certains fabricants vendent.

Un fabricant de la Chaux-de-Fonds, qui se croit visé par l'article publié par l'un de nos correspondants à propos d'un prix-courant copié chez un grossiste de Paris, nous adresse la lettre suivante, que nous ne faisons aucune difficulté de publier, après l'avoir naturellement communiquée à l'auteur de l'article paru dans notre numéro du 15 courant.

Chaux-de-Fonds, le 28 mars 1890.

Monsieur le rédacteur,

On me communique aujourd'hui seulement, le n° du 15 courant de votre honorable journal, et la manière dont cette communication m'est faite ne me permet pas de douter que je suis mis en cause dans l'article « *Les prix auxquels certains fabricants vendent.* »

Si l'auteur de cet article avait pris la peine de se renseigner, il aurait appris que je fabrique mes genres français à Morteau, et que mes prix sont ceux des maisons sérieuses de cette localité; son échafaudage de droits, contrôle et ports ne tient ainsi pas debout. Puisque votre correspondant veut qu'il y ait des avilisseurs, je prétends qu'il prend rang parmi eux, en se permettant de calomnier avec le courage de l'anonyme.

Veuillez agréer, Monsier le rédacteur, l'assurance de ma parfaite considération.

S. Jeanrenaud.

Voici la réponse de notre correspondant à la lettre de M. S. Jeanrenaud.

Monsieur le rédacteur,

C'est avec la plus vive satisfaction que j'ai pris connaissance de la lettre que vous m'avez communiquée, ainsi que de votre intention de la publier dans la *Fédération*. Monsieur S. Jeanrenaud se reconnait dans le portrait que j'ai tracé du fabricant avilisseur et il veut qu'on le sache; c'est parfait et je ne désire qu'une chose: c'est que tous ses semblables — il n'est pas le seul hélas — aient le même courage et viennent revendiquer l'un après l'autre, leur place sur le livre noir des producteurs à la baisse. La lettre de M. J. est curieuse à plus d'un titre; aussi vaut-il la peine d'en faire une brève analyse.

D'abord, il déclare *qu'il fabrique ses genres français à Morteau.* Très joli pour un fabricant *suisse*, ayant maison en *Suisse*, à la Chaux-de-Fonds! Vous voyez bien le truc: on profite de tous les avantages que donne, à une maison de commerce, sa situation dans le principal centre commercial de l'horlogerie, mais on fait fabriquer en France, à Morteau, quitte à vendre ces montres de Morteau comme des montres suisses fabriquées en Suisse.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que je sais qu'en affaires, l'intérêt fait souvent fi du patriotisme; mais comme désinvolture dans ce genre, il est vraiment difficile de trouver mieux.

M. J. ne nie d'ailleurs pas que ses prix soient inférieurs à ceux de ses concurrents *suisses*. Il dit simplement que ses prix sont ceux de *toutes les maisons sérieuses* de Morteau! et il conclut en donnant à entendre qu'il évite les droits, contrôle et ports. Les droits, passe encore, il a trouvé le moyen; mais le contrôle, mais les ports? Je serais curieux de savoir comment M. J. s'y prendrait, pour pouvoir expédier à Paris, sans *payer de port*, des montres argent genre français à boîtes *non contrôlées!* Y a-t-il là un nouveau truc inconnu aux exportateurs naifs; ou bien aurai-je mal compris cette phrase de sa lettre, *son échafaudage de droits, contrôle et ports ne tient ainsi pas debout?* Si M. J. a pensé autre chose que ce qu'il a écrit, il fera bien de le dire.

J'arrive à la fin de la lettre. M. J. prétend que je suis moi-même un avilisseur et il en donne pour preuve que je me suis permis de le calomnier avec le courage de l'anonyme.

Au point de vue de la logique, ceci laisse fort à désirer. Vous me calomniez, dit M. J. donc vous êtes un avilisseur!!! Quelle conclusion.

D'abord, je ne vous calomnie pas, puisque je ne vous désigne pas nominativement. Si vous croyez devoir déclarer spontanément que vous vous sentez visé, c'est votre affaire et vous avez au moins le mérite de la franchise. D'ailleurs, alors même qu'il s'agirait exclusivement de vous, votre lettre même prouverait qu'il n'y a dans tout ceci aucune calomnie à votre adresse, puisque vous vous contentez de plaider les circonstances atténuantes, pour expliquer les prix trop bas d'un tarif de vente que vous déclarez *vôtre*, rien que parce qu'il est bas, et sans avoir aucun autre indice qu'il s'agisse de votre prix-courant. Il est vrai que vous y allez d'instinct; l'instinct trompe rarement. Mais passons; j'ai mieux à faire qu'à relever les illogismes et les contradictions que M. J. a réussi à entasser dans sa courte réponse. De cette réponse, je veux retenir une seule indication; la voici:

Il existe un fabricant suisse, — d'autres peut-être — qui, tout en bénéficiant des avantages que lui donne, au point de vue commercial, sa situation dans notre principal centre horloger, s'aide à développer l'industrie concurrente dans un pays voisin. Je ne m'appesentirai pas sur les avantages pécuniaires qu'il peut en retirer, ni sur le dommage qui est ainsi indirectement causé à notre population ouvrière. Il y a là tout un thème à méditer par nos syndicats ouvriers et par ceux que préoccupe l'échéance prochaine de nos traités de commerce.

Une satisfaction me reste: c'est de

savoir que le prix-courant en question ne s'applique pas à des montres de fabrication suisse, ce qui, on en conviendra, diminue considérablement la portée de l'incident. Je serai ainsi mieux armé, lorsque mes clients me parleront prix-courant. Je leur répondrai par le proverbe connu: Quand on achète bon marché, on en a pour son argent.

Ce qui ne veut pas dire que nous ne devions pas ouvrir l'œil et même les deux yeux, sur ce qui se passe chez-nous et autour de nous. Plus que jamais, soyons vigilants.

Agréez, Monsieur le rédacteur, mes sincères salutations. *X. X.*

La conférence de Berlin.

La conférence sur la protection des ouvriers, qui a été la cause plus ou moins directe de la démission de M. de Bismarck, a été close samedi. Les travaux, répartis entre trois commissions, peuvent se résumer ainsi.

La première commission était chargée d'étudier la règlementation du travail dans les mines. Elle a émis le vœu que le travail souterrain fut interdit aux femmes. La question de la continuité dans la production du charbon, la plus importante de celles qu'elle avait à traiter, n'a pu faire l'objet d'une solution satisfaisante.

La deuxième commission, qui devait règlementer le travail du dimanche, a adopté des vœux conçus en termes généraux et tendant à reconnaitre la nécessité d'une journée de repos hebdomadaire et à indiquer que ce jour soit de préférence le dimanche.

La troisième commission, dont le mandat consistait à s'occuper du travail des enfants et des femmes, a pris les conclusisns suivantes.

Pour les enfants, le travail serait absolument interdit au-dessous de douze ans. De douze à quatorze ans, il serait limité à 6 heures et, de quatorze à seize ans, à 10 heures par jour, avec une heure et demie de repos pendant la journée. Quant aux femmes, elles seraient exclues de l'exercice de certaines industries dangereuses ou insalubres, mais la commission n'a pas spécifié ces industries, ce qui semblerait d'ailleurs assez difficile.

Tous ces vœux ont été approuvés par la réunion plénière.

La commission du travail du dimanche qui, la première, avait terminé sa tâche, a dû examiner en outre la question, de beaucoup la plus grave et la plus complexe, relative à la mise à exécution des dispositions adoptées par la conférence internationale, et qui était ainsi subdivisée:

1° Devra-t-on prendre des mesures en vue de l'exécution des dispositions à adopter par la conférence et de la surveillance de ces mesures?

2° Y a-t-il lieu de prévoir des réunions réitérées en conférence des délégués des gouvernements participants et sur quels points leurs délibérations devraient-elles porter?

En fait, il ne s'agit pas de mesures internationales, puisque tous les gouvernements ont réservé leur liberté d'action. Dans les divers pays, la législation a posé les prémisses du problème; il conviendrait donc de créer entre les diverses formules législatives un lien qui peut être établi au moyen de mesures débattues en commun et prises ensuite par chacun des Etats.

Mais une entente de cette nature impliquerait une juridiction et une sanction. A qui appartiendrait la surveillance des mesures prises? Instituera-t-on une conférence internationale ouvrière siégeant périodiquement ou en permanence, et qui établirait la jurisprudence des diverses législations? Sur ce point essentiel, l'entente ne paraît pas s'être opérée entre les représentants des divers gouvernements.

Dans la séance finale de vendredi, M. Jules Simon a déclaré que ses collègues français et lui devaient s'abstenir sur les propositions tendant à l'adoption de mesures pratiques destinées à réaliser les vœux émis par la conférence. La délégation française n'était pas autorisée par ses instructions à souscrire à des décisions qui sont du ressort de la législation internationale et qui nécessitent, par conséquent, l'intervention de la diplomatie.

Ces paroles suffisent à caractériser les résolutions de la conférence. Ce sont des vœux pies qui passeront à l'état de réalité en raison directe de la bonne volonté des gouvernements.

Traités de commerce.

La chambre syndicale parisienne des fabricants bijoutiers, joailliers et des industries qui s'y rattachent, vient de déposer un rapport contenant les réponses au questionnaire du ministère français du commerce, relatif au renouvellement des traités de commerce.

Nous en détachons quelques parties intéressantes pour nous.

3e *question.* — Etes-vous d'avis qu'il y a lieu de dénoncer les traités existants?

S'ils sont dénoncés, comment les remplacer?

Pensez-vous qu'on doive négocier avec les pays qui nous accorderaient des avantages corrélatifs, des arrangements nouveaux, soit sur la base des anciens traités à long terme, soit sur celle de conventions commerciales qui auraient une durée moindre et la même date d'échéance?

Pensez-vous, au contraire, que l'Etat doive conserver la pleine liberté de ses tarifs, et qu'il doive établir soit un tarif général unique applicable à tous les pays étrangers sans distinction, soit un double tarif: le premier *minimum* à l'égard des pays qui nous accorderaient des avantages corrélatifs, le second *maximum* à l'égard des autres?

Comment comprendriez-vous le fonctionnement de ce dernier système?

Réponse. — Nous sommes d'avis à ne pas dénoncer les traités ou conventions qui constituent le maintien du traité de Francfort; notre pays n'étant généralement pas producteur de matières premières indispensables à nos industries nous serions exposés à un blocus commercial. Nous estimons donc qu'il est d'une grande sagesse et prévoyance absolument nécessaire à nos intérêts nationaux de maintenir des traités ou conventions avec l'Angleterre, la Belgique, Pays-Bas, Suisse, Autriche, Russie, se rattachant au maintien du traité de Francfort.

Nous reconnaissons cependant qu'il y aurait certaines modifications à apporter aux traités contractés avec ces puissances dans l'intérêt réciproque et général.

4e *question.* — Demandez-vous qu'on modifie le tarif général des douanes, soit en ce qui touche leur classification?

Quelles sont les modifications que vous réclamez et pour quelles raisons les réclamez-vous?

Réponse. — Nous demandons tout simplement pour nos industries la réciprocité des droits en douane, tarifs de chemins de fer et d'assurances.

5e *question.* — Quelles sont les matières premières que vous employez pour votre industrie?

D'où les recevez-vous?

Quelles seraient, pour vous, les conséquences d'un droit qui frapperait les matières premières venant de l'étranger?

Par quel système (drawback, admission temporaire ou tout autre moyen), vous paraîtrait-il possible d'empêcher que ce droit, s'il était établi, n'entravât votre exportation?

Réponse. — Notre industrie emploie principalement l'or, l'argent, le platine, l'aluminium, le nickel, le cuivre, les émaux, les cristaux, les pierres précieuses et imitation. Toutes ces matières nous viennent de l'étranger, il est donc indispensable de veiller à leur entrée en France dans les conditions les plus favorables pour notre industrie.

NOUVELLES DIVERSES

Syndicats obligatoires. — Nous avons annoncé, dans notre dernier numéro, que la Société industrielle et commerciale de Genève s'était prononcée contre les syndicats obligatoires. On apprend, d'autre part, ce qui est bien plus important, que le gouvernement de Zurich, le plus grand canton industriel de la Suisse, ayant à donner un préavis au Conseil fédéral sur la motion Cornaz et cosignataires, a répondu, il y a deux mois déjà, dans un sens entièrement favorable à cette motion.

Chronique des grèves. — Des désordres se sont produits, samedi, aux docks de Liverpool. Un grand nombre d'armateurs ayant souscrit aux conditions imposées par les grévistes, ceux-ci se sont portés en foule aux docks pour reprendre le travail. Mais une de leurs bandes à voulu chasser à coups de pierres les ouvriers non unionistes qui travallaient à bord d'un steamer.

La police a eu beaucoup de peine à rétablir l'ordre.

Dix mille ouvriers cordonniers se sont mis en grève à Londres.

La grève de Barcelone continue; les ouvriers font cause commune avec ceux de Manresa. Il y a près de soixante mille grévistes. Les ouvriers veulent obtenir la fermeture de toutes les usines; aussi cherchent-ils à empêcher leurs camarades de travailler. Les autorités parlementent avec les grévistes, mais tant que les fabricants de Mansera n'auront pas cédé aux exigences de leurs ouvriers, le calme ne se rétablira pas.

On craint de nouveaux désordres dans le bassin houiller de la Westphalie. La garnison de Munster est prête à marcher. Sur différents points de l'Allemagne, il éclate du reste des grèves: à Breslau, les menuisiers et à Munich les charpentiers ont suspendu leur travail; à Weimar, ce sont les cordonniers, les tailleurs et les charpentiers.

Electricité. — On lit dans le *Temps*, du 28 mars:

L'électricité, décidément, nous réserve de nombreuses surprises. Hier, un commencement d'incendie s'est déclaré boulevard des Italiens, n° 26. Les fils conducteurs d'électricité ont communiqué le feu à leur enveloppe isolatrice et de là à une conduite de gaz qu'ils longeaient.

Au même moment, à vingt-cinq mètres plus loin, au fond de la cour du même immeuble, un autre fil électrique a déterminé, dans des conditions presque analogues, un second commencement d'incendie.

L'un et l'autre ont été éteints immédiatement.

Un fait absolument semblable s'est passé lundi dernier, contre la façade du nº 3, rue du Marché à Genève: un fil électrique a mis le feu à un tuyau de gaz. Ces accidents prouvent que les appareilleurs pour l'électricité doivent user de beaucoup de soins et de précautions dans l'exécution de leurs travaux.

Liste des marchands horlogers *actuellement à la Chaux-de-Fonds à l'hôtel de la Fleur-de-Lis : Liste dressée lundi 31 mars 1890, à 5 heures du soir :* MM. *Stern*, New-York. — *Kaiser*, Berlin. — *Hecht*, Francfort.

VARIÉTÉ

LES ORIGINES DU DIAMANT

M. Daubrée a lu à l'Académie des sciences une note vraiment très remarquable sur l'analogie du gisement du diamant dans l'Afrique australe et les météorites. On sait que le diamant, découvert il y a vingt-deux ans dans l'Afrique australe, et plus récemment en Australie, s'y trouve dans des conditions géologiques entièrement distinctes de celles de ses gisements au Brésil et dans l'Inde, les deux patries classiques de cette pierre précieuse. Au lieu d'être associé dans un ciment siliceo-argileux avec la tourmaline, l'anatase et le broakite, le diamant se présente en Afrique dans des masses à structure bréchiforme, où dominent les fragments de roches magnésiennes voisines de la serpentine et de l'emphotide. Ces masses ont été poussées des profondeurs à travers des cheminées à peu près circulaires et coupées comme à l'emporte-pièce. Le diamant y est enchâssé, ainsi que des minéraux variés: le diopside, souvent coloré en un beau vert par les chromes, l'enstatite, le grenat, le mica, le wallastonite, la vaalite, sorte de diallage en lamelles bronzées, le zircon, l'ilmiste, le fer chromé, le rutile, le corindonne l'opatite. Des fragments de roches diverses : chiste, pegmatite, granit, leur sont associés. Les colonnes verticales qui constituent les gîtes diamantifères sont enclavées dans des chistes noirs et autres roches stratifiées, quelquefois aussi dans des mélophyres. Ces colonnes coupent brusquement les diverses roches naissantes, quelle que soit leur nature, demanière à rappeller une intrusion violente et une pression de bas en haut. Tous ces matériaux ne paraissent pas avoir été apportés par fusion, comme il arrive d'ordinaire : ils constituent une brèche éruptive dans laquelle l'eau est intervenne. L'arrivée de cette brèche ne s'est pas faite en une fois: chaque mine présente des traces d'éruptions successives, que des différences de couleur et de composition rendent bien distinctes sur les parois verticales mises à nu par l'exploitation. Plusieurs observateurs ont supposé que le diamant se serait formé dans sa situation actuelle, c'est-à-dire sur la place qu'il occupe aujourd'hui Mais il est extrêmement probable qu'il n'en est pas ainsi. Le diamant ne paraît pas avoir pris naissance au milieu des masses fragmentaires où nous le voyons, non plus que beaucoup de minerais qui l'accompagnent. Le grenat, le zircon, le fer titané, n'ont pu être engendrés qu'à des températures supérieures à celle à laquelle la brèche diamantifère est venue au jour.

Une seconde preuve est fournie par les nombreux cristaux de diamants brisés et par l'isolement complet de leurs fragments, dont on ne retrouve jamais la partie complémentaire en contact mutuel avant la rupture. Enfin, la différence de richesse des éjections successives et juxtaposées apporte le meilleur témoignage en faveur de cette seconde conclusion. Selon toute probabilité, le diamant a été apporté des régions profondes avec les matériaux fragmentaires qui le composent· En Australie, les alluvions diamantifères contiennent des éruptions basaltiques qui traversent les terrains dévoniens ou carbonifères, et leur sont même parfois subordonnés. Il ne serait donc pas impossible qu'une étude de ces éruptions fît ultérieurement reconnaitre une connexion entre ces roches éruptives et le diamant. Maintenant, si l'on analyse certains météorites, on y trouve une poussière fine qui est du diamant, puisque sa combustion dans l'oxigène dégage de l'acide carbonique. De tout cela, l'illustre minéralogiste conclut que les parties internes de notre planète doivent recéler en abondance cette précieuse substance. C'est une hypothèse ingénieuse, et qui ne peut pas être contrôlée *de visu*.

AVIS

Les annonces concernant les offres et demandes d'ouvriers ou d'employés pour l'horlogerie, ainsi que les convocations d'assemblées d'associations patronales et ouvrières jouiront d'un prix de faveur et seront insérées à raison de 10 centimes la ligne ou son espace.

Le rédacteur responsable : Fritz Huguenin.

ÉDITION 1890

LIVRE GÉNÉRAL D'ADRESSES

pour la fabrication de bijouterie et d'horlogerie en Allemagne

Prix, y compris deux suppléments : 10 francs

L'envoi se fait contre paiement fait à l'avance de 1 franc pour port

Le LIVRE GÉNÉRAL D'ADRESSES pour les fabricants de bijouterie et d'horlogerie d'Allemagne contient les adresses :

De toutes les fabriques de bijouterie ;
De toutes les usines de matières d'or et d'argent ;
De tous les bijoutiers, marchands en gros et exportateurs de bijouterie ;
De tous les exportateurs de matières d'or et d'argent ;
De toutes les branches s'y rattachant, telles que : fabriques de machines, mécaniciens, taillages de pierres et de pierres fines, magasins et commerces en gros, contrôles pour matières or et argent, bijoutiers, monteurs, guillocheurs, estamperies, etc.
De tout commerce de vente de bijouterie et matières d'or et d'argent ;
De toutes les fabriques d'horlogerie ;
De tous les commerçants d'horlogerie en gros et exportateurs ;
De tous les magasins d'horlogerie ;
De tous les fabricants et marchands d'horlogerie en Allemagne.

Ce livre est indispensable à toute nouvelle maison de fabrication, d'achat et de vente de marchandises terminées et non terminées.

Le tirage est de 10,000 exemplaires garantis. Le LIVRE D'ADRESSES, lu dans les cercles compétents, est répandu dans toutes les parties du monde; il est valable jusqu'en 1892.

PRIX DES ANNONCES

1 page	18×11 cm.	100 francs
1/2 »	9×11 cm.	60 »
1/4 »	4 1/2×11 cm.	40 »
Une page en vue		125 »

Petite annonce 1—10 lignes nompareille, 15 francs

Les commandes au LIVRE D'ADRESSES avec SUPPLÉMENT et annonces sont reçues par W. A. MEIER, libraire à PFORZHEIM (Bade), qui se charge aussi de tous renseignements. 918

ON DEMANDE

à la **fabrique Dubail Monnin-Frossard & Cie** pour entrer de suite si possible, un **doreur** très capable pour diriger un atelier ou le prendre à son compte.

Environ mille francs d'ouvrage par mois. 1004

Avis aux sertisseurs et planteurs 979

Toujours grand assortiment

Pierres grenat finies
Moyennes dessus et dessous
6 trous et échappement
Prix avantageux

Victor DONZELOT, PORRENTRUY

FABRIQUE D'ASSORTIMENTS

à cylindres

Spécialité de petites pièces

EXPORTATION 837

LYDIC BEAUMANN
Charquemont (Doubs)

BREVETS D'INVENTION
en tous pays

A. RITTER

Ancien élève de l'Ecole centrale des Arts et Manufactures de Paris
INGÉNIEUR-CONSEIL
EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
Heumattstrasse, 3, BALE

Dépôt de marques de fabrique et de dessins et modèles industriels.

LOUIS BORALEY

Emailleur, Nielleur

sur or et argent de tous titres

21, Rue Rousseau, 21

GENÈVE 941

HORLOGERIE

C. LAUFFER

BIENNE (Suisse)
54a, Quartier-Neuf, 54a 842
Spécialité GENRES ALLEMANDS

MONTRES SOIGNÉES

pour dames
cylindre et ancre de 7 à 14 lignes
BOITES FANTAISIE

RÉCOMPENSES:
Zurich 1883 Anvers 1885
Paris 1889

Hri THALMANN & Cie

BIENNE 928

DIAMANT BLANC

pour pierristes

ALBERT BENOIT
12, Rue François-Millet, 12
PARIS 982

POUR MONTEURS DE BOITES

On offre à vendre

Uu laminoir plat système Krupp,
Un laminoir à gouge,
Un laminoir avec 30 rouleaux pour lunettes genre anglais,
Une balance à peser l'argent avec ses poids,
Un emboutissoir, un tour à équarissoir et divers petits outils.

Le tout à des prix raisonnables

S'adresser à **Henri Schmid,** monteur de boites à Bienne Rue basse 143. 996

TÉLÉPHONE

ARNOLD HUGUENIN

45, Rue du Progrès, 45

CHAUX-DE-FONDS

HORLOGERIE COMPLIQUÉE

Répétitions quarts et minutes, avec tous genres de complications, grandes sonneries quarts et minutes, quantièmes perpétuels, chronographes avec compteurs minutes.

Toutes mes répétitions sont réglées aux températures et peuvent obtenir des bulletins à l'observatoire. 932

Médaille de bronze à l'Exposition universelle, Paris 1889

DIRECTEUR TECHNIQUE

On demande pour diriger la partie technique d'une petite *fabrique d'ébauches et finissages du Jura*

UN DIRECTEUR

pouvant fournir des preuves de capacité et de moralité; position serieuse et bien retribuée.

S'adresser au bureau du journal sous initiales R T 1876.

BOURGEOISIE DE COURTELARY

AVIS IMPORTANT

La commune bourgeoise de Courtelary ayant dans son assemblée générale extraordinaire du 22 mars 1890, voté à l'unanimité le principe de l'établissement d'une fabrique, de préférence une fabrique d'horlogerie, et décidé de faire des sacrifices importants à cet effet, invite les intéressés à s'adresser à M. **Alcide Jeanguenin,** président de la commission d'étude à **Courtelary.** (H. 1541 J.) 1003

Au nom de l'assemblée de bourgeoisie:

Le Secrétaire, **Numa Langel.** — *Le président,* **Fréd.-L. Jeanguenin.**

Les maisons

Wille frères & Vve de Ch. Léon Schmid & Cie

OFFRENT 1,000 FR. DE RÉCOMPENSE

après jugement rendu, aux personnes qui leur fourniront des renseignements sûrs et exacts sur les contrefacteurs de leur **marque de fabrique.** Cette marque étant leur propriété exclusive, ils poursuivront rigoureusement les fraudeurs.

ROSKOPF ★ PATENT ★

La Chaux-de-Fonds, Mars 1890. 990

HOTEL DE BIENNE

(BIELERHOF)

vis-à-vis de la gare

Etablissement recommandable à MM. les voyageurs de commerce touristes ainsi qu'aux Sociétés.

Bonne cuisine — Vins naturels — Chambres à différents prix — Grandes salles — Bains et douches à l'hôtel — Table d'hôte à midi 10 minutes — Plats du jour — Restauration à la carte à toute heure — Exposition permanente de montres. Tous les mardis, marché d'horlogerie. 931

Se recommande **C. RIESEN-RITTER,** propriétaire.

PIERRES EN TOUS GENRES

pour mouvements d'horlogerie, en un mot tout ce qui se fait en pierres pour le mouvement de la montre: Contre-pivots, el ipses. rouleaux Dupleix, etc. Pierres pour boussoles, télégraphes, listributeurs d'eau, etc.

Assortiments spéciaux pour le rhabillage.

Calibres de précision basés sur le système métrique au 1/10 et 1/100 mm., savoir:

Filière à pivot, filière au grand diamètre, fili res pour ellipses, rouleaux Dupleix, etc.

L.-E. JUNOD, LUCENS (Suisse)

Marque de fabrique

Maison fondée en 1850, occupant plus de 800 ouvriers

La plus importante du monde

Récompenses aux expositions de Londres 1862, Chaux-de-Fonds 1881, Paris 1889.

VENTE EXCLUSIVEMENT EN GROS AUX MARCHANDS DE FOURNITURES

Envoi de prix-courants sur demande. 933

Achat de diamants, rubis, saphir, chrysolithe, grenat bruts.

L'imprimerie de la **Fédération horlogère suisse** se recommande à MM. les Horlogers et aux Sociétés pour l'exécution prompte et soignée de tous les travaux dont ils ont besoin.

Imprimerie de la *Fédération horlogère suisse.*